Tarif Particuliers Banque Populaire Val de France
Ce document est une copie archivée par MoneyVox le 29 octobre 2026. Voir tous les tarifs bancaires



PARTICULIERS

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES

des opérations et services aux particuliers au 01/01/2027

Prix en euros par opération (sauf indication contraire), exprimés toutes taxes incluses lorsque celles-ci sont applicables.

BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE

la réussite est en vous

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DE SERVICES	PRIX EN €
• Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)[1] Cyberplus	**Gratuit** (hors coût de communication ou de fourniture d'accès à Internet et hors alerte par SMS)
• Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Non disponible
• Autres alertes sur la situation du compte mises en place dans Cyberplus › par notification hors application mobile › par courriel	 **Gratuit**[2] **Gratuit**[2]
• Tenue de compte	6,75 € / trimestre Soit pour information 27,00 € / an
• Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : Carte CB-Visa Classic	49,00 € /an
• Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : Carte CB-Visa Classic	48,00 € /an
• Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : Carte CB-Visa Classic	41,00 € /an
• Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	1,22 € par retrait (à partir du 4e retrait par mois)
• Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Sécuriplus[3]	29,95 € / an
• Virement (cas d'un virement SEPA classique occasionnel) : › en agence › par Internet	 5,40 € / virement **Gratuit**
• Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	**Gratuit**
• Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	**Gratuit**
• Commission d'intervention	8,00 € / opération avec un plafond de 80,00 € / mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1er, III de l'arrêté du 5 septembre 2018.
Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier, l'offre groupée de service la plus commercialisée ou les offres groupées de services en cours de commercialisation.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.
(2) Hors coût fournisseur d'accès Internet.
(3) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise gérée par le Code des assurances.

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS 2

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE 4
- 4 Ouverture, transformation, clôture
- 4 Relevés de compte
- 4 Tenue de compte
- 4 Services en agence
- 5 Services Bancaires de Base
- 5 Prestations de Base

BANQUE À DISTANCE 6
- 6 Par Internet
- 6 Par téléphone

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT 7
- 7 Cartes
- 8 Virements
- 9 Prélèvements SEPA / TIP / SEPA
- 10 Chèques
- 10 Offres retirées de la commercialisation

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES 11
- 11 Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)
- 12 Pack Famille
- 13 Forfait Cristal
- 14 Forfait Cristal Duo
- 15 Offre groupée de services à destination de la clientèle protégée
- 15 Digi'Pop
- 15 Offres retirées de la commercialisation

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS 18
- 18 Commission d'intervention
- 18 Opérations particulières
- 18 Incidents de paiement
- 19 Plafonnements spécifiques

DÉCOUVERT ET CRÉDITS 20
- 20 Opérations de découvert en compte
- 20 Crédits à la consommation
- 21 Crédits immobiliers
- 21 Assurance
- 22 Garanties et prestations diverses

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS 23
- 23 Épargne bancaire
- 23 Placements financiers
- 26 Contrats d'Assurance-Vie, contrats de capitalisation, Plans Épargne Retraite
- 26 Plan Épargne Avenir Climat
- 26 Gestion sous Mandat
- 26 Parts Sociales
- 26 Opérations diverses
- 26 Autres services

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE 27
- 27 Vous assurer ainsi que vos proches
- 27 Assurer votre animal
- 27 Assurer et protéger vos biens
- 28 Vous protéger au quotidien
- 28 Assurer vos moyens de paiement
- 28 Offres retirées de la commercialisation

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES 29
- 29 Frais de succession
- 29 Autres services

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL 30
- 30 Comptes en devises
- 30 Change manuel
- 30 Opérations par carte bancaire
- 30 Émission d'un virement non SEPA
- 31 Opérations par chèque
- 31 Frais additionnels
- 31 Garanties internationales

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 32
- 32 Pour rester en contact avec votre banque à tout moment
- 32 Nos partenaires / Mentions légales
- 33 Références européennes

RÉSOUDRE UN LITIGE 34
- 34 Votre Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié
- 35 Votre recours en médiation

Accéder facilement à la brochure tarifaire de votre Banque Populaire en téléchargeant la version à jour en ligne

Tarif réglementé, conformément à la loi.

Pour les termes qui font l'objet de cette icône, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur notre site (https://www.banquepopulaire.fr/valdefrance/votre-banque/reglementation/tarifs).

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture d'un compte de dépôt — **Gratuit**
- Clôture d'un compte de dépôt et virement effectué en vue du transfert du solde — ⚖ **Gratuit**
- Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'Pop) — ⚖ **Gratuit**
- Virement de clôture de compte — **Gratuit**
- Ouverture d'un compte séquestre — 108,20 €
- Dénonciation / désolidarisation de compte joint — 45,00 €

RELEVÉS DE COMPTE

PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE	RELEVÉ ÉLECTRONIQUE COMPLÉMENTAIRE AU RELEVÉ PAPIER (PLUS COMMERCIALISÉ)
Facturation par trimestre et par compte selon périodicité			
Mensuelle	⚖ **Gratuit**	⚖ **Gratuit**	5,00 €
Journalière	100,00 €	**Gratuit**	44,90 €
Hebdomadaire	31,20 €	**Gratuit**	11,65 €
Décadaire	21,45 €	**Gratuit**	7,80 €

- Relevé en braille — **Gratuit**
- Réédition d'extrait de compte inférieur ou égal à 90 jours — **Gratuit**
- Réédition d'extrait de compte au-delà de 90 jours — 9,10 € / mois édité
- Relevé annuel de frais — ⚖ **Gratuit**

TENUE DE COMPTE

- Tenue de compte de dépôt actif (hors offre groupée de service) — 6,75 € / trimestre
  - › standard — **Gratuit**
  - › pour les clients titulaires d'une offre groupée de services — **Gratuit**
  - › pour les clients majeurs protégés
- Tenue et gestion de compte de dépôt inactif — ⚖ 30,00 € / an dans la limite du solde créditeur du compte[1]

DÉFINITION : Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier. Ce terme est défini dans votre convention de compte de dépôt.

SERVICES EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

- Versement d'espèces au guichet de votre agence — ⚖ **Gratuit**
- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque — ⚖ **Gratuit**
- Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire) — 23,55 €

AUTRES SERVICES

- Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC) — **Gratuit**

(1) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.

- **Coffre-fort (selon disponibilité dans votre agence)**
  - › frais de location de coffre-fort selon contenance — À partir de 86,00 € / an
  - › frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) — 295,00 €

- **Service Ma tirelire** (Service adossé à un compte de dépôt dédié, disponible au sein de l'espace banque à distance du client, permettant de mettre progressivement de l'argent de côté pour un projet personnel à court terme) — **Gratuit**

SERVICES BANCAIRES DE BASE[1]

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, fournis dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code) — **Gratuit**

- ›l'ouverture, la tenue et la clôture du compte ;
- ›un changement d'adresse par an ;
- ›la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire ;
- ›la domiciliation de virements bancaires ;
- ›la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ;
- ›l'encaissement de chèques et de virements bancaires ;
- ›les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance ;
- ›des moyens de consultation à distance du solde du compte ;
- ›les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte ;
- ›une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise, permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne ;
- ›deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services ;
- ›la réalisation des opérations de caisse.

DÉFINITION : Droit au compte.

- **Commission d'intervention[2] pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base)** (dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €) — 4,00 € par opération

LES PRESTATIONS DE BASE[1]

(au sens du II de l'article L 312-1 et du D 312-5 du code monétaire et financier)

›l'ouverture du compte ;	**Gratuit**
›la tenue du compte ;	Tarifs standards[3]
›la clôture du compte ;	**Gratuit**
›un changement d'adresse par an ;	**Gratuit**
›la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire ;	**Gratuit**
›la domiciliation de virements bancaires ;	**Gratuit**
›la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte ;	**Gratuit**
›l'encaissement de chèques et de virements bancaires ;	Tarifs standards[3]
›les paiements par prélèvements SEPA, titre interbancaire de paiement SEPA ou par virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance ;	Tarifs standards[3]
›des moyens de consultation à distance du solde du compte ;	Tarifs standards[3]
›les dépôts et les retraits d'espèces au guichet ou aux distributeurs automatiques de l'organisme teneur de compte ;	Tarifs standards[3]
›une carte de paiement permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union européenne.	Tarifs standards[3]

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.
(2) Définition page 17 « Irrégularités et Incidents » / « Commission d'intervention ».
(3) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

BANQUE À DISTANCE

PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

• **Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS etc.)[1]** **Cyberplus permet, à partir d'un accès sécurisé au site de la Banque Populaire, de bénéficier des services suivants :**	
› consultation de comptes et portefeuilles boursiers[2]	**Gratuit**
› consultation et gestion de comptes et portefeuilles boursiers[2]	**Gratuit**
• **Mise à disposition d'un PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne** Associé à la carte bancaire du client, le Pass Cyberplus permet de générer un mot de passe dynamique et à usage unique à des fins d'authentification forte	**Gratuit**
• **Mise à disposition d'une carte PassCyberplus** Les frais de réédition du code confidentiel ou de refabrication s'appliquent sur la carte PassCyberplus (cf. p. 8)	**Gratuit**
• **Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte et l'usage de la carte par SMS**	Non disponible
• **Autres alertes sur la situation du compte mises en place dans Cyberplus**	
› par notification hors application mobile	**Gratuit**[2]
› par courriel	**Gratuit**[2]
• **Agrégation de comptes** (service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client)	**Gratuit**
• **Sécur'Pass** (dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée)	**Gratuit**
• **e-Documents** (service permettant d'accéder à vos documents au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance)	**Gratuit**
• **Coffre-fort numérique (5 Go)** (espace de stockage sécurisé de vos documents personnels et/ou professionnels)	3,00 € / mois

PAR TÉLÉPHONE

• **Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)[1]**	
› appel à votre agence[3]	Prix d'un appel local
› accès au Centre de Relations Clients Agence Multimedia	
- depuis la France[2]	**09 84 98 98 98**
- depuis l'étranger[4]	**+33 9 84 98 98 98**

(1) Le service souligné correspond à celui proposé dans le cadre du produit mentionné.
(2) Hors coût fournisseur d'accès Internet
(3) Appel non surtaxé, coût selon l'opérateur.
(4) Coût selon l'opérateur.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

DÉFINITIONS

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation quasi-systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings).

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte.

COTISATIONS CARTES

Hors Offres Groupées de services[1], une réduction de 50 % sur la cotisation annuelle est accordée à partir de la deuxième carte de même type sur le même compte.

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

CARTES (TARIF ANNUEL)	À DÉBIT IMMÉDIAT	À DÉBIT DIFFÉRÉ
› Carte CB-Visa Classic à autorisation systématique[2]	41,00 €	
› Carte CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique	49,00 €	
› Carte CB-Visa Classic	49,00 €	48,00 €
› Carte Visa Premier	142,00 €	141,00 €
› Carte Visa Platinum[3]	221,00 €	220,00 €
› Carte Visa Infinite[3]	325,00 €	325,00 €

Fourniture d'une carte de débit/crédit[4] (carte de paiement internationale)

Cartes permettant de choisir, pour les opérations éligibles, un règlement au comptant, comme avec une carte de paiement classique, ou à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. À défaut de choix, l'opération est effectuée au comptant. La disponibilité du règlement à crédit dépend du type de carte et de l'opération réalisée. Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte Facelia.

CARTES (TARIF ANNUEL)	À DÉBIT IMMÉDIAT	À DÉBIT DIFFÉRÉ
› Carte Visa Classic Facelia	49,00 €	48,00 €
› Carte Visa Premier Facelia	142,00 €	141,00 €
› Carte Visa Platinum Facelia	221,00 €	220,00 €

PAIEMENT PAR CARTE

• Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE[5]	**Gratuit**

PAIEMENT PAR CARTE SUR INTERNET

• Les solutions de paiement mobile proposées par Banque Populaire pour régler un achat sur Internet, si le commerçant l'autorise, sont Apple Pay, Google Pay et Click to Pay[6]	**Gratuit**

(1) Voir détail des Offres Groupées de Services pages 11 et suivantes .

(2) Autorisation systématique : sous réserve des exceptions prévues dans les Conditions Générales de fonctionnement des cartes - contrat porteur carte Particuliers.

(3) Les cartes Visa Platinum à débit immédiat et Visa Infinite à débit immédiat ne sont plus commercialisées

(4) Carte associée à un crédit renouvelable ; sous réserve d'acceptation du crédit renouvelable par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Non commercialisée auprès des mineurs.

(5) Voir détail de la zone EEE page 33.

(6) Service permettant de simplifier les paiements par carte auprès des e-commerçants participants.

SOLUTION DE PAIEMENT MOBILE

• Ajout de votre carte dans une solution de paiement mobile afin de payer en mode sans contact[1].	**Gratuit**

RETRAITS D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euro

• Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Banque Populaire (avec carte bancaire ou service SM@RT'retrait)[2]	**Gratuit**
• Retrait d'espèces, cas d'un retrait en euros dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale	
› carte CB-Visa Classic, CB-Visa Classic Facelia, CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique et MasterCard internationale (à partir du 4e retrait dans le mois)	1,22 €
› carte Visa Premier, Visa Premier Facelia, Visa Platinum, Visa Platinum Facelia et Visa Infinite	**Gratuit**

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE[3]

	EN AGENCE	VIA INTERNET	VIA APPLICATION MOBILE
Consultation du code confidentiel de la carte			**Gratuit**
Réédition / Réactivation du code confidentiel de la carte	9,50 €		
Modification temporaire des plafonds d'utilisation de la carte, pour une durée de 1 à 3 mois, concernant les retraits et/ou les paiements		**Gratuit** limité à 3 / an	**Gratuit** limité à 3 / an
› plafond sur 1 mois	6,40 €		
› plafond sur 2 mois	7,40 €		
› plafond sur 3 mois	8,40 €		
Modification permanente des plafonds d'utilisation de la carte (retrait et/ou paiement)	38,50 €		

• Souscription de la carte en urgence (nouveau contrat)	28,50 €
• Refabrication de la carte avant échéance	18,50 €
• Recherche de facturette	19,00 €
• Verrouillage temporaire de la carte[4]	**Gratuit**
• Activation/ Désactivation des paiements à distance[1]	**Gratuit**
• Activation/Désactivation des paiements et retraits à l'étranger (en dehors de la France et des Outre-mer)[4]	**Gratuit**
• Service E-Carte (paiement sécurisé sur Internet ; service disponible depuis l'application mobile)[5]	14,70 €

VIREMENTS[6]

• Réception d'un virement SEPA[7] occasionnel ou permanent	**Gratuit**

(1) Les solutions de paiement mobile disponibles à la Banque Populaire Val de France sont Apple Pay , Samsung Pay, Google Pay, SwatchPay!, Garmin Pay. Voir les cartes éligibles, les appareils compatibles et les autres conditions générales d'utilisation de la carte Banque Populaire dans les solutions de paiement mobile sur le site www.banquepopulaire.fr ou auprès de votre agence.
(2) Sur les distributeurs Banque Populaire uniquement, pour un retrait maximum de 150 € à la souscription. Réservé aux personnes physiques abonnées au service de Banque à distance Cyberplus, avec un Smartphone et un numéro de téléphone mobile associé aux opérations de banque à distance.
(3) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass.
(4) Activation et désactivation via l'application mobile sous réserve d'un abonnement Cyberplus. Voir conditions dans les Conditions Générales de Cyberplus.
(5) Sous réserve d'un abonnement Cyberplus et d'être équipé de Sécur'Pass. Voir les conditions générales du service e-Cartes sur le site www.banquepopulaire.fr ou en agence.
(6) Pour les virements libellés dans une devise autre que l'euro ou ne répondant pas aux conditions d'un virement SEPA, se reporter à la rubrique « Opérations bancaires à l'international » (voir détail zone EEE page 33).
(7) Virement en euros, reçu en provenance d'un compte situé en France ou dans un autre pays de l'espace SEPA (voir détail de l'espace SEPA p.32).

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

Frais par virement[1] vers un compte Banque Populaire Val de France

	AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)
Émission d'un virement SEPA occasionnel		
Frais par virement SEPA classique	5,40 €	**Gratuit**
Frais par virement SEPA instantané	5,40 €	**Gratuit**
Émission d'un virement SEPA permanent		
Frais de mise en place d'un virement permanent	**Gratuit**	**Gratuit**
Frais par virement permanent	**Gratuit**	**Gratuit**

- Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique Banque Populaire vers un compte du client dans la même Banque Populaire — **Gratuit**

Frais par virement[1] vers un autre établissement bancaire

	AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)
Émission d'un virement SEPA occasionnel		
Frais par virement SEPA classique	5,40 €	**Gratuit**
Frais par virement SEPA instantané	5,40 €	**Gratuit**
Émission d'un virement SEPA permanent		
Frais de mise en place d'un virement permanent	**Gratuit**	**Gratuit**
Frais par virement permanent	1,60 €	**Gratuit**

AUTRES OPÉRATIONS

- Service Wero (Service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile, une adresse email ou un QR Code Wero) — **Gratuit**
  - › envoi d'argent — **Gratuit**
  - › demande d'argent — **Gratuit**
  - › paiement en ligne — **Gratuit**
- Frais d'opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement) — **Gratuit**
- Demande, à l'initiative du client, de retour de fonds sur un virement unitaire émis à tort (recall), sans garantie de restitution des fonds — 9,60 € / virement
- Révocation d'un virement ponctuel programmé, d'une ou plusieurs échéances d'un prélèvement ou d'un virement permanent, uniquement si la révocation de l'ordre de paiement intervient au plus tard à la fin du jour ouvrable précédant le jour convenu pour le débit des fonds — **Gratuit**
- Envoi par courriel d'une confirmation de l'exécution par la banque d'un virement SEPA classique émis — 0,25 € / envoi
- Demande de confirmation auprès de la banque du bénéficiaire portant sur la réception d'un virement — 9,60 € / demande
- Demande de renseignements complémentaires auprès de la banque du bénéficiaire — 19,50 €

PRÉLÈVEMENTS SEPA / TIP / SEPA[2]

- Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA
  - › créancier organisme public et assimilé — **Gratuit**
  - › autre — **Gratuit**
- Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ou d'un TIP / SEPA — **Gratuit**

(1) Virement en euros, émis vers la France ou un pays de l'espace SEPA (voir détail de l'espace SEPA p. 32).
(2) Prélèvements SEPA en euros dans l'espace SEPA (voir détail de l'espace SEPA p.32).

• Opposition à une ou plusieurs échéance(s) de prélèvement		**Gratuit**
• Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA ou de TIP / SEPA	⚖	**Gratuit**
• Émission d'un prélèvement SEPA		Nous consulter
• Ajout d'un émetteur à la liste noire des créanciers non autorisés		
› en agence	⚖	**Gratuit**
› sur Internet	⚖	**Gratuit**
• Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS)[1]		
› en agence		**Gratuit**
› sur Internet		Indisponible

Liste noire
Le client donne instruction à la Banque Populaire de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un ou de plusieurs créanciers désignés. Il peut préciser le ou les mandats concernés. Tout prélèvement présenté par un créancier inscrit sur la liste noire est rejeté. Le blocage s'applique aux prélèvements dont l'échéance est postérieure à l'enregistrement de l'instruction.

Liste blanche
Le client donne instruction à la Banque Populaire de ne payer sur son compte que les prélèvements SEPA émis par un ou plusieurs créanciers désignés. Il peut préciser le ou les mandats autorisés et définir, le cas échéant, une limitation de montant et de périodicité. Les restrictions s'appliquent aux prélèvements dont l'échéance est postérieure à l'enregistrement de l'instruction.

CHÈQUES

• Délivrance d'un chéquier à l'agence	⚖	**Gratuit**
• Remise de chèques libellés en euros et payables en France Date de valeur = J+1 ouvré[2] **(J : date de comptabilisation)**		**Gratuit**
• Renouvellement automatique de chéquier	⚖	**Gratuit**
• Frais d'envoi de chéquier à domicile		
› envoi par lettre recommandée simple		9,00 €
› envoi par courrier simple		5,95 €
• Frais d'émission d'un chèque de banque en agence		15,25 €
• Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois à compter de la mise à disposition en agence		6,10 €
• Envoi de bordereau de remises de chèques à domicile		5,95 €
• Consultation et téléchargement de l'image d'un chèque remis	par chèque	3,35 €

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE[3]

• Frais d'opposition d'un chèque par l'émetteur,	par chèque	15,75 €
• Frais d'opposition d'un chéquier par l'émetteur,	par chéquier	31,50 €
• Frais d'opposition d'une série de chèques par l'émetteur	par série de chèque	31,50 €

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

• Carte Créodis[4]	par an	17,25 €

(1) Les termes ICS / RUM sont définis dans votre convention de compte de dépôt.
(2) Jour ouvré : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi.
(3) Opposition mise en place pour 3 ans.
(4) Produit de BPCE Financement.

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE (OCF)

1,00 € / mois soit 12,00 € / an

- L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière, proposée en application de l'article R. 312-4-3 du Code monétaire et financier, comprenant :
- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt,
- La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : CB-Visa Classic à autorisation systématique[1],
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte,
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité,
- Deux chèques de banque par mois,
- L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement,
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur le niveau du solde du compte,
- La fourniture de relevés d'identités bancaires,
- Un changement d'adresse une fois par an,

• Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte[2]	16,50 € / mois
• Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier	4,00 € / par opération dans la limite du plafond global de 16,50 € par mois applicable aux frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement du compte
• Réduction de 50 % sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIP / SEPA pour défaut de provision	
› si le montant de l'opération est inférieur à 20 €	montant de l'opération, plafonné à 6,00 €
› si le montant de l'opération est supérieur ou égal à 20 €	6,00 € / rejet[3]

(1) La carte à autorisation systématique n'est pas acceptée lorsque l'équipement du commerçant ne permet pas techniquement d'émettre une demande d'autorisation, notamment à certains péages d'autoroute et dans certains parkings. Pour plus d'informations, se reporter aux Conditions Générales de Fonctionnement des cartes - Contrat porteur carte Particuliers.
(2) Ces frais sont constitués des commissions d'intervention, des frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, des frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, du forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, des frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, des frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, des frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, des frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, des frais d'opposition (blocage) de la carte par la Banque.
(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention qui peut être facturée séparément dans les limites applicables. Aucune commission d'intervention ne peut toutefois être facturée séparément en cas de rejet d'un prélèvement d'un montant inférieur à 20 €.

PACK FAMILLE

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	Inclus	Inclus	Inclus
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec Cyberplus)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Un service de coffre-fort numérique par titulaire[1]	Inclus	Inclus	Inclus
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux)[1]	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Un conseiller dédié en agence	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus[2]		Inclus	Inclus
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro (hors frais de change)			Inclus

+

POUR LES PARENTS, minimum 2 comptes, maximum 3 comptes
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte par compte et par titulaire[7]	2 CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) + 2 CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) max.	13,10 €	16,06 €	
	2 CB-Visa Classic + 2 CB-Visa Classic max.	13,10 €	16,06 €	
	2 CB-Visa Premier + 2 CB-Visa Classic max.		24,66 €	30,06 €
	Supplément option carte gamme visa premier souscrite avant le 19/11/2019.	7,10 €		
	2 Visa Platinum + 2 Visa Premier max.			38,56 €
	2 Visa Infinite + 2 Visa Premier max.			53,70 €

+

POUR LES ENFANTS DE 11 À 28 ANS, un compte individuel par jeune
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte **incluse sans cotisation supplémentaire** par compte et par titulaire[7]	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique[3] ou systématique (à débit immédiat)[4] ou CB-Visa Classic	Inclus	Inclus	
	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique[3] ou systématique (à débit immédiat)[4] ou CB-Visa Classic ou Visa Premier			Inclus

+

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES[5]	
Pour les clients Fonction Publique	**10 % de réduction**
Pour les clients professionnels (hors SCI et Association) et dirigeants d'entreprise[6]	**50 % de réduction**

AVANTAGES TARIFAIRES

- Les clients détenteurs du Pack Famille, ou d'un Forfait Cristal bénéficient de la gratuité des frais de mise en place d'une autorisation de découvert[1][7],
- Les clients détenteurs du Pack Famille Confort, ou d'un Forfait Cristal Confort bénéficient d'une exonération des intérêts débiteurs pour un découvert autorisé inférieur à 500 €[1], dans la limite de l'autorisation de découvert accordée,
- Les clients détenteurs du Pack Famille Premium, ou d'un Forfait Cristal Premium bénéficient d'une exonération des intérêts débiteurs pour un découvert autorisé inférieur à 1000 €[1], dans la limite de l'autorisation de découvert accordée,
- Les clients âgés de 18 à 28 ans, détenteurs du niveau Essentiel ou Confort du Pack Famille ou d'un Forfait Cristal essentiel ou confort , bénéficient de l'exonération des frais de retraits et de paiement par carte hors zone Euros (hors frais de change)

(1) Clients majeurs uniquement.
(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.
(3) Carte CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique disponible à partir de 12 ans.
(4) Pour les clients âgés de 11 ans, seule la carte à autorisation systématique est disponible. Pour les clients mineurs âgés de 12 à 17 ans, le choix porte sur une carte à autorisation systématique ou quasi-systématique. La carte à autorisation quasi-systématique est disponible à partir de 12 ans.
(5) Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles et ne sont pas applicables aux jeunes de 11 à 28 ans.
(6) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataire d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50 % sur toutes les offres.
(7) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

FORFAIT CRISTAL

POUR ÉQUIPER VOTRE COMPTE PERSONNEL CHOISISSEZ LE FORFAIT BANCAIRE QUI VOUS RESSEMBLE

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	Inclus	Inclus	Inclus
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec Cyberplus)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Un service de coffre-fort numérique[1]	Inclus	Inclus	Inclus
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux)[1]	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Un conseiller dédié en agence	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus[2]		Inclus	Inclus
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro (hors frais de change)			Inclus

+

POUR LES PLUS DE 28 ANS Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)[3]

Cotisation mensuelle selon le type de carte choisie		ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
1 carte[3]	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat)	7,00 €	10,70 €	
	CB-Visa Classic	7,00 €	10,70 €	
	Visa Premier		16,06 €	19,46 €
	Supplément option carte gamme visa premier souscrite avant le 19/11/2019	7,10 €		
	Visa Platinum			26,00 €
	Visa Infinite			34,70 €

+

POUR LES 11 À 28 ANS Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)[3]

Cotisation mensuelle selon le type de carte choisie	ESSENTIEL		CONFORT	PREMIUM
CB-Visa Classic à autorisation systématique (à débit immédiat)[4]	11-17 ans : 1,00 €		11-17 ans : 5,35 €[5]	
CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique (à débit immédiat)[4]	12-24 ans : 1,00 €	25-28 ans : 3,00 €	12-28 ans : 5,35 €[5]	
CB-Visa Classic (à débit immédiat)	18-24 ans : 1,00 €	25-28 ans : 3,00 €	18-28 ans : 5,35 €[5]	
Visa Premier			18-28 ans : 8,03 €[5]	18-28 ans : 9,73 €[5]
Visa Platinum				18-28 ans : 13,00 €[5]
Visa Infinite				18-28 ans : 17,35 €[5]

+

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES[6]	
Pour les clients Fonction Publique	**10 % de réduction**[5]
Pour les clients professionnels (hors SCI et Associations) et dirigeants d'entreprise[7]	**50 % de réduction**[5]

FORFAIT CRISTAL CONFORT JEUNE +X AVEC UNE CARTE VISA PREMIER[8]	
De 18 à 25 ans	2,00 €[9]
De 26 à 28 ans	4,00 €[9]
À 29 ans	8,03 €[9]
À partir de 30 ans	16,06 €

(1) Clients majeurs uniquement.
(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.
(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation
(4) Pour les clients âgés de 11 ans, seule la carte à autorisation systématique est disponible. Pour les clients mineurs âgés de 12 à 17 ans, le choix porte sur une carte à autorisation systématique ou quasi-systématique. La carte à autorisation quasi-systématique est disponible à partir de 12 ans.
(5) Réduction de 50 % sur le tarif appliqué aux clients de plus de 28 ans pour la souscription du forfait Cristal correspondant.
(6) Ces réductions ne sont pas cumulables.
(7) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50 % sur toutes les offres. Sous réserve d'éligibilité, à partir de leur 30e anniversaire pour Cristal Confort Jeune +X.
(8) Souscription réservée aux clients de 18 à 29 ans.
(9) Tarification sous condition d'un paiement par mois constaté avec la carte (jusqu'à 29 ans inclus). À défaut, une régularisation de cotisation sera prélevée en complément . Le montant cumulé de la cotisation et de la régularisation sera égal au prix mensuel de l'offre avec carte Visa Premier selon la tranche d'âge du client.

FORFAIT CRISTAL DUO

Offre réservée aux personnes physiques majeures capables en couple, titulaires d'un compte joint.

POUR CEUX QUI NE VEULENT QU'UN COMPTE JOINT, DES SERVICES UTILES ET INDISPENSABLES

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de compte	Inclus	Inclus	Inclus
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec Cyberplus)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Un service de coffre-fort numérique par titulaire (1)	Inclus	Inclus	Inclus
Des chéquiers sur demande (hors frais postaux) (1)	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Un conseiller dédié en agence	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus (2)		Inclus	Inclus
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone euro (hors frais de change)			Inclus

+

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

Cotisation mensuelle selon le type de carte choisi		ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
1 carte par titulaire (2 max.)(3)	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique à débit immédiat	9,06 €	13,90 €	
	CB-Visa Classic	9,06 €	13,90 €	
	Visa Premier		20,30 €	26,80 €
	Visa Platinum			35,00 €
	Visa Infinite			47,60 €

+

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES(4)	
Pour les sociétaires Fonction Publique	**10 % de réduction**
Pour les clients professionnels (hors SCI et Association)et dirigeants d'entreprise (5)	**50 % de réduction**

AVANTAGES TARIFAIRES

- Les clients détenteurs du Pack Famille, ou d'un Forfait Cristal bénéficient de la gratuité des frais de mise en place d'une autorisation de découvert(1)(3),

- Les clients détenteurs du Pack Famille Confort, ou d'un Forfait Cristal Confort bénéficient d'une exonération des intérêts débiteurs pour un découvert autorisé inférieur à 500 €(1), dans la limite de l'autorisation de découvert accordée,

– Les clients détenteurs du Pack Famille Premium, ou d'un Forfait Cristal Premium bénéficient d'une exonération des intérêts débiteurs pour un découvert autorisé inférieur à 1000 €(1), dans la limite de l'autorisation de découvert accordée,

– Les clients âgés de 18 à 28 ans, détenteurs du niveau Essentiel ou Confort du Pack Famille ou d'un Forfait Cristal essentiel ou confort , bénéficient de l'exonération des frais de retraits et de paiement par carte hors zone Euros (hors frais de change)

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

(4) Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles et ne sont pas applicables aux jeunes de 18 à 28 ans.

(5) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50 % sur toutes les offres. Sous réserve d'éligibilité, à partir de leur 30e anniversaire pour Cristal Confort Jeune +X

OFFRE GROUPÉE DE SERVICES À DESTINATION DE LA CLIENTÈLE PROTÉGÉE (1)

CONTENU DE VOTRE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES	Carte CB-Visa Classic (2)	Carte Visa Premier (2)
Compte de dépôt	Inclus	Inclus
Tenue de compte	Gratuit	Gratuit
Abonnement à des services de banque à distance (Internet et mobile) : Cyberplus consultation	Inclus	Inclus
Sécuriplus	Inclus	Inclus
Virements par Internet	Illimités	Illimités
Chèque de banque	3 / an	3 / an
Refabrication de carte	2 / an	2 / an
Réédition du code confidentiel CB	3 / an	3 / an
Cotisation mensuelle	4,90 €	11,90 €

DIGI'POP

LA CONVENTION 100 % DIGITALE

CONTENU DE VOTRE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES	
Compte de dépôt	Inclus
Tenue du compte	Gratuit
Carte CB-Visa Classic à débit différé	Inclus
Abonnement à des services de banque à distance (Internet) : Cyberplus	Inclus
e-Documents	Inclus
Cotisation mensuelle	4,50 €

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

ÉQUIPAGE FACILITÉS

CONTENU DE VOTRE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES	
Tenue de compte	Gratuit
Découvert modulable(3)	Inclus
Fructi-Facilités (assurance décès toutes causes)	Inclus
Frais d'opposition sur chèque par l'émetteur	Inclus
3 chèques de banque par an	Inclus
1 réédition du code confidentiel par an	Inclus
Cotisation mensuelle	2,70 €

PACK SÉCURITÉ

CONTENU DE VOTRE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES	
Sécuriplus (assurance de vos moyens de paiement)	Inclus
Fructi-Facilités (assurance décès toutes causes)	Inclus
1 refabrication de carte par an	Inclus
1 réédition du code confidentiel par an	Inclus
3 chèques de banque par an	Inclus
Cotisation mensuelle	4,16 €

PACK ZEN

CONTENU DE VOTRE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES	
Fructi-Facilités (assurance décès toutes causes)	Inclus
Au choix : • Fructi-Budget 2 (assurance décès accidentel sur option : 1 500 € pendant 24 mois ou 3 000 € pendant 12 mois) • Sécuri High-Tech (assurance appareils high-tech nomades formule solo)	Inclus
1 refabrication de carte par an	Inclus
1 réédition du code confidentiel par an	Inclus
3 chèques de banque par an	Inclus
Cotisation mensuelle	5,20 €

(1) Clients majeurs protégés uniquement.
(2) Au choix, sous réserve des dispositions du jugement.
(3) Sous réserve de l'étude du dossier et de l'acceptation de la Banque.

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES AFFINEA, LA CONVENTION PERSONNALISÉE

Fourniture d'une carte de débit ou de débit crédit (cotisation p.8)

Carte de paiement à autorisation systématique[1]
Carte CB-Visa à autorisation quasi-systématique
Carte Mastercard internationale
Carte CB-Visa Classic
Carte CB-Visa Classic Facélia
Visa Premier
Visa Platinum
Visa Infinite
Visa Premier Facélia
Visa Platinum Facélia

et cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus p.28)[2][3]

+

Des produits et services de la gestion quotidienne

Dédicace (p. 31)
Sécuri High-Tech (p. 31)
Fructi Budget (p. 31)
Moviplus (p. 7)
Crescendo (p. 25)
BP infos : information pratique, juridique ou technique (p.31)

=

Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits

4 produits ou services	5 % de remise
5 produits ou services	10 % de remise
6 produits ou services	15 % de remise
7 (ou plus) produits ou services	20 % de remise

Ces remises s'appliquent à tous les produits de la convention.

Les avantages complémentaires

Jeunes actifs de 18 à 28 ans inclus[4]	15 % de réduction complémentaire
Etudiants de 18 à 28 ans inclus[4]	50 % de réduction complémentaire

L'ensemble des réductions tarifaires est plafonné à 60 %.
La cotisation de votre convention Affinea est mensuelle.

(1) Sous réserve des exceptions prévues dans les Conditions Générales de Fonctionnement des cartes - Contrat porteur carte Particuliers.
(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(3) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.
(4) Ces deux réductions ne sont pas cumulables entre elles.

	HORIZON	ÉQUIPAGE 2
Produits et services inclus		
Tenue de compte	**Gratuit**	**Gratuit**
Banque à distance		
Abonnement à des services de banque à distance Internet : (Cyberplus)	**Inclus**	**Inclus**
Assurances		
BP infos : information juridique	**Inclus**	**Inclus**
Sécuriplus : assurance de vos moyens de paiement	**Inclus**	**Inclus**
Fourniture d'une carte de débit, ou de débit-crédit	Cotisation mensuelle de base	
CB-Visa Classic à autorisation systématique	3,50 €	7,00 €
CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique	3,50 €	7,00 €
Carte Mastercard internationale, CB-Visa Classic ou CB-Visa Classic Facelia à débit immédiat ou débit différé	3,50 €	7,45 €
Carte Visa Premier ou Visa Premier Facelia à débit immédiat ou débit différé	9,05 €	14,60 €
Carte Visa Platinum ; Visa Platinum Facelia à débit immédiat ou débit différé		19,70 €
Carte Visa Infinite		30,00 €

+

Produits et services optionnels		
Cotisation mensuelle supplémentaire	**HORIZON**	**ÉQUIPAGE 2**
e-Carte Bleue	0,57 €	0,82 €
Crescendo (plus commercialisé)	0,42 €	0,78 €
Fructi-Facilités Jeune	0,52 €	
Fructi-Budget 2 (selon l'option choisie)		3,59 € ou 6,71 €

Offre Groupée de Services Co-Équipage 2 pour le co-titulaire du compte de 3,25 € à 22,25 € par mois selon la carte choisie.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

- Par opération, dans la limite d'un plafond de 80,00 € par mois — 8,00 €

DÉFINITION : commission d'intervention
Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur[1] — 10 % du montant de la créance (dans la limite d'un plafond de 100,00 €)
- Frais par saisie-attribution / Frais par saisie conservatoire — 122,00 €
- Pension alimentaire : ouverture de dossier — 141,00 €
- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé — 8,00 €

À SAVOIR La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :
- le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser et éventuellement, un 2e courrier si le solde du compte n'est pas redevenu créditeur dans des délais raisonnables. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

Rejet de chèque
- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 par jour)[2] — 8,00 €
- Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision[3]
  - › chèque inférieur ou égal à 50 € — 22,00 €/rejet
  - › chèque supérieur à 50 € — 42,00 €/rejet

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : Forfait chq rejeté

DÉFINITION : rejet de chèque
Le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- Frais pour chèque remis et retourné pour motif autre que sans provision — 18,70 €
- Traitement manuel d'une remise de chèque sur compte clos ou avec un numéro de compte erroné — 8,45 €
- Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire — 38,45 €

INCIDENTS LIÉS AUX PRÉLÈVEMENTS ET VIREMENTS

(1) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.
(2) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.
(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification ci-dessus).

Rejet de prélèvement

Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision[1][2]

- › prélèvement inférieur à 20 € — Montant de l'opération 12,00 €/rejet
- › prélèvement supérieur ou égal à 20 € — Montant de l'opération 12,00 €/rejet

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : frais prlv imp

À SAVOIR

Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Rejet de virement

- **Frais de rejet de virement occasionnel ou de TIPSEPA pour défaut de provision**[1][2]
  - › montant de l'opération inférieur à 20 € — Montant de l'opération 12,00 € / rejet
  - › montant de l'opération supérieur ou égal à 20 € — Montant de l'opération 12,00 € / rejet
- **Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision**[1][2]
  - › montant de l'opération inférieur à 20 € — Montant de l'opération 12,00 € / rejet
  - › montant de l'opération supérieur ou égal à 20 € — Montant de l'opération 12,00 € / rejet

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif — **Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (pour motif usage abusif) — 45,70 €

PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

- Plafonnement global des frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement[3] du compte applicable aux clients majeurs identifiés comme fragiles financièrement au sens des dispositions de l'article R.312-4-3 du code monétaire et financier — Plafonnement à 25,00 €/mois
- Plafonnement global des frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement[3] du compte applicable aux clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement au sens des dispositions de l'article R.312-4-3 du code monétaire et financier — Plafonnement à 16,50 €/mois

(1) Quelle que soit la devise, la provenance et la destination de l'opération.
(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention, qui peut être facturée séparément, sans que le montant total des frais liés au même incident dépasse le montant de l'opération rejetée, dans la limite de 20 €.
(3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la Banque.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

OPÉRATIONS DE DÉCOUVERT EN COMPTE[1]

AUTORISATION DE DÉCOUVERT[2]

- Autorisation de découvert à durée indéterminée
  - › intérêts débiteurs au taux de — TBB PART[3] + 10,50 points / an dans la limite du taux d'usure
  - › frais de gestion — 26,00 € / an

Le TAEG[3] réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos extraits de compte.

- Autorisation de découvert à durée déterminée
  - › intérêts débiteurs au taux de — TBB PART[3] + 10,50 points / an, dans la limite du taux d'usure
  - › frais de gestion — **Gratuit**

Le TAEG réel[3], fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos extraits de compte.
Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : *frais auto découvert*

DÉFINITION : Agios (ou intérêts débiteurs)

DÉPASSEMENT DE DÉCOUVERT[1][2][4]

- › intérêts débiteurs au taux de — TBB PART[3] + 12,00 points/an fixé dans la limite du taux d'usure

Dépassement non autorisé du solde du compte ou du découvert convenu.
Le TAEG[5] réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos extraits de compte.

DÉFINITION : TAEG

CRÉDITS À LA CONSOMMATION

- Crédit renouvelable
  - › Facelia[6] — Le crédit renouvelable Facelia est un produit de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires

Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte de crédit.

- Prêt personnel
  - › taux débiteur — Nous consulter
  - › frais de dossier (en % du montant emprunté) — 1,00 %
  - Minimum — 100,00 €
- Crédit Étudiant, Crédit Apprenti, Crédit Permis à 1 € par jour, Éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)
  - › taux débiteur — Nous consulter
  - › frais de dossier — **Gratuit**
- Avance sur bourse allouée par le CROUS — Nous consulter
- Location avec Option d'Achat[7] — Nous consulter

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Banque.
(2) Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponible en agence et sur le site internet de la Banque de France. Autorisation de découvert utilisable pendant une ou plusieurs périodes n'excédant pas 30 jours consécutifs. Le compte doit redevenir créditeur entre chaque période.
(3) Taux de Base Bancaire Particulier de la Banque Populaire Val de France : 8 % au 01/09/2026.
(4) Tel que défini par l'article L311-1 13 du Code de la consommation. Taux débiteur plafonné au taux de l'usure fixé par les pouvoirs publics. Taux d'usure disponible en agence et sur le site de la Banque de France.
(5) Le TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel est calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du code de la consommation sur la base d'une utilisation immédiate, constante et intégrale sur une durée de 365 ou 366 jours ou sur la durée totale du découvert si la durée est déterminée.
(6) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.
(7) La Location avec Option d'Achat est un produit de BPCE Lease.

CRÉDITS IMMOBILIERS[1]

- Taux débiteur — Nous consulter
- Prêt immobilier
  - › frais de dossier (en % du montant emprunté) — 1,00 %
- ⚖ Prêt à l'Accession Sociale (PAS)
  - › frais de dossier (en % du montant emprunté) — 1,00 %
  - Maximum — 500,00 €
- ⚖ Prêt à taux zéro
  - › frais de dossier — **Gratuit**
- Prêt Épargne logement
  - › frais de dossier — **Gratuit**
- Prêt Prévair ou Prévair+
  - › frais de dossier — 60,00 €
- Prêt Viager Hypothécaire[2]
  - › le prêt viager hypothécaire est un produit du Crédit Foncier de France qui en fixe les conditions tarifaires — Nous consulter

CAUTIONS BANCAIRES

- Commission d'engagement — 2,60 % l'an du montant de l'engagement, prélevée mensuellement avec un minimum de 3 €
- Frais d'acte de caution de loyer — 49,00 €
- Frais d'acte selon modèle banque — 118,60 €
- Frais d'acte personnalisé — 172,70 €
- Mise en jeu de caution ou de garantie — 56,20 €

ASSURANCE

- Assurance emprunteur — Nous consulter
  Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit[1].
- ⚖ Frais d'étude pour délégation d'assurance emprunteur — **Gratuit**

(1) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Val de France, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L. 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.
(2) Accessibilité à partir de 60 ans et sous réserve d'acceptation par le prêteur.

GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES

FRAIS DE GARANTIES

(hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes)	CRÉDIT IMMOBILIER	CRÉDIT À LA CONSOMMATION
Frais de prise de garantie		
› caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF)	Nous consulter	Nous consulter
› caution CASDEN*	**Gratuit**	**Gratuit**
› gage sur véhicule	–	80,00 €
› nantissement de compte titres financiers ou de compte épargne monétaire	170,00 €	170,00 €
› délégation ou nantissement de contrat d'assurance-vie	170,00 €	170,00 €
Frais de levée de garantie		
› mainlevée de garantie	75,00 €	75,00 €
Modification de garantie sur un prêt en cours hors substitution assurance emprunteur (hors édition d'avenant au contrat de prêt)	77,00 €	
Inscription ou mainlevée de nantissement de parts de SCI › formalités d'inscription au greffe (répercussion des frais pris par le greffe)	de 23,15 € à 118,52 € selon le montant de la créance(1)	

* Caution CASDEN sous réserve d'éligibilité et d'acceptation de votre dossier.

AUTRES PRESTATIONS

	CRÉDIT IMMOBILIER		CRÉDIT À LA CONSOMMATION
	VIA APPLI	EN AGENCE	
Information annuelle des cautions	–	**Gratuit**	**Gratuit**
Décompte de remboursement anticipé de prêt	–	**Gratuit**	**Gratuit**
Réédition de tableau d'amortissement (hors demande de remboursement anticipé effectif)	13,70 €	33,50 €	–
Rédaction d'un avenant de contrat de prêt (hors substitution assurance emprunteur) Minimum Maximum	–	1% sur le capital restant du 500,00 € 900,00 €	–
Frais de modification du compte de prélèvement vers un autre compte Banque Populaire Val de France	13,70 €	29,00 €	29,00 €
Frais de modification de la date de prélèvement des échéances	13,70 €	29,00 €	29,00 €
Régularisation d'un prélèvement relatif à une échéance de prêt impayé	–	40,60 €	40,60 €

(1) Tarifs en vigueur au 01/01/2026 susceptibles de variation.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

ÉPARGNE BANCAIRE[1]

ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE	ÉPARGNE LOGEMENT	AUTRES COMPTES
- Livret A - Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) - Livret d'Épargne Populaire (LEP) - Livret Jeune	- Plan Épargne Logement (PEL) - Compte Épargne Logement (CEL)	- Comptes à Terme - Comptes sur Livret

• Ouverture / clôture d'un compte d'épargne[2]	**Gratuit**
• Ouverture / clôture d'un compte à terme	Nous consulter
• Frais de tenue de compte d'épargne réglementée inactif[3]	**Gratuit**
• Frais de tenue de compte d'épargne non réglementée inactif[3] (compte inactif au sens de l'article l. 312-19 du code monétaire et financier)	30,00 € / an
• Frais de transfert d'un PEL, CEL, PEP vers une autre banque	124,85 €
• Frais de transfert d'un PEL, CEL, PEP vers autre établissement du réseau Banque Populaire	**Gratuit**
• Frais de transfert du LEP	**Gratuit**
• Crescendo › frais d'abonnement à une épargne automatique	12,40 € / an

PLACEMENTS FINANCIERS

La Banque Populaire Val de France, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Banque peut bénéficier des avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

Retrouvez la définition des frais dans le Glossaire des frais des placements financiers de l'AMF.

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU SERVICE

OUVERTURE / CLOTURE

• Frais d'ouverture de Compte-Titres Ordinaire (CTO) / PEA / PEA-PME-ETI	**Gratuit**
• Frais de clôture de Compte-Titres Ordinaire (CTO) / PEA / PEA-PME-ETI	**Gratuit**

(1) Sous réserve d'éligibilité.
(2) Hors compte à terme.
(3) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte d'épargne non réglementé inactif (Compte sur Livret, Livret Premier Pas, Livret Fidélis) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire de 30 € et sous réserve du solde disponible.

TRANSFERTS

A SAVOIR : Prévu par la loi Pacte de 2019, le plafonnement des frais du PEA est entré en vigueur le 1er juillet 2020. Les transferts par ligne de titres non cotés sont plafonnés à 50 € et le montant maximum du transfert est de 150 €.

- **Frais de transfert**
  - › transfert vers un autre établissement du réseau Banque Populaire — **Gratuit**

› transfert vers une autre banque	CTO	PEA / PEA-PME-ETI
Frais par ligne pour un titre coté	15,00 €	15,00 €
Frais par ligne pour un titre non coté	25,00 €	25,00 €
Frais par ligne pour les titres hors zone Euronext	50,00 €	
	minimum 150,00 €	maximum 150,00 €

FRAIS DE TRANSACTION SUR LES OPÉRATIONS DE BOURSE(1) DONT ETF

A SAVOIR : La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi. Les achats et ventes d'ETF (Exchange Traded Funds) sont facturés comme des opérations de bourse.

Tarif unique pour tous les modes de transaction (Internet, téléphone, Agence)

- **Ordres de Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)**
  - › ordres jusqu'à 500 € — 1,99 €(2)
  - › ordres de 501 € à 1 500 € — 2,90 €(2)
  - › ordres de 1 501 € à 3 000 € — 5,90 €
  - › ordres au delà de 3 000 € — 0,35 % du montant de l'ordre
- **Ordres de Bourse Hors Euronext (bourses étrangères)**
  - › Europe et USA(3) commission proportionnelle au montant de la transaction — 0,50 % minimum 20 €, plus frais de broker(2)
  - › autres places financières — Nous consulter
- **Ordres de bourse exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)**
  - › commission de règlement différé — 0,50 % + 18 €
  - › frais de prorogation mensuels — 0,90 %
- **Négociation de droits**
  - › commission proportionnelle — 1,50 %
  - Minimum — 4,00 €
- **Fiscalité étrangère**
  - › traitement de récupération de l'impôt afférent aux revenus perçus à l'international — Nous consulter
- **Ordres de bourse non exécuté ou annulé**
  - › ordre reçu et non exécuté — **Gratuit**
  - › ordre annulé — **Gratuit**

(1) Frais prélevés lors de l'exécution de l'ordre d'achat ou de vente de titres financiers cotés sur les marchés financiers.
(2) Dans la limite de 0.50% pour le PEA (lié à la loi pacte)
(3) Places concernées au 01/01/2027 : USA (NYS & NMS), Allemagne (ETR), UK (SET), Italie (EMI), Espagne (MCE), Suisse (SWX).

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU PRODUIT

A SAVOIR : Une Valeur Groupe est un instrument financier émis par une entité du groupe BPCE et considéré comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. Par exemple, les ETF et les OPC émis par le Groupe sont considérés comme des Valeurs Groupe.

Votre attention est attirée sur les liens capitalistiques existant entre le producteur de la valeur Groupe et votre Banque Populaire, établissement distributeur, qui pourrait faire émerger de potentiels conflits d'intérêts. La politique des conflits d'intérêts est disponible sur le site de votre Banque populaire.

ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (OPC)[1]

› droits d'entrée et de sortie sur OPC Banque Populaire (SICAV et FCP) gérés par les sociétés de gestion affililiées de Natixis (VEGA IS, DNCA, Mirova, Ostrum)	**Gratuit**
› droits d'entrée et de sortie sur OPC hors Groupe	Maximum des droits d'entrée indiqués dans le Document d'Informations Clés (DIC) de l'OPC

PRODUITS STRUCTURES

• Droits d'entrée sur obligations émises par Natixis CIB pour les établissements Banque Populaire	**Gratuit**
• Droits d'entrée sur fonds à formule crées par Véga IS pour les établissements Banque Populaire	1,5 % maximum
• Autres titres de créance	Se référer au document d'informations clés (DIC)

TITRES NON COTES

• Inscription ou cession d'une valeur non cotée	1,20 % par transaction (avec un maximum de 250 €)

FRAIS RECURRENTS LIÉS AU SERVICE

A SAVOIR : Les droits de garde (DDG) sont facturés trimestriellement pour chaque Compte-Titres Ordinaire (CTO) au titre du trimestre échu et calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de bourse du trimestre civil précédent.

COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO) / PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PME (PEA-PME)

• Droits de garde (frais de tenue de compte) , par trimestre et par compte

Valeurs du Groupe BPCE		**Gratuit**
Autres valeurs	Commission proportionnelle	0,10 %
	Commission fixe (en supplément de la commission proportionnelle)	
	› Titres cotés	1,25 €
	› Titres non cotés	6,25 €
	Maximum	150,00 €

Gratuité des droits de garde dans les cas suivants :

- › Pour les comptes des clients jusqu'à 28 ans révolus,
- › Pour les comptes des clients détenteurs de la convention Cristal Premium,
- › Pour les comptes CTO-PEA/PEA-PME-ETI avec un plan d'abonnement minimum de 10 € / mois (Hisséo),
- › Pour les lignes de valeurs Groupe (OPC, ETF Banque populaire, parts sociales).

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

A SAVOIR : Prévu par la loi Pacte de 2019, le plafonnement des frais du PEA est entré en vigueur le 1er juillet 2020. Les droits de garde au titre d'un PEA/ PEA-PME-ETI sont plafonnés à 0,4 % de la valeur du plan, auquel s'ajoute un forfait par ligne plafonné à 5 € pour les titres cotés et 50 € pour les titres non cotés.

- Frais de tenue et de gestion de compte titres (CTO), PEA ou PEA-PME-ETI inactifs — Droits de garde[1]

CONTRATS D'ASSURANCE-VIE, CONTRATS DE CAPITALISATION, PLANS ÉPARGNE RETRAITE

Les frais relatifs aux différents contrats sont indiqués dans les bulletins d'adhésion, les notices remis aux clients ou les documents d'informations clés (DIC). Les établissements perçoivent une commission de distribution laquelle est également mentionnée dans les documents contractuels et réglementaires auxquels le client peut avoir accès.

PLAN ÉPARGNE AVENIR CLIMAT

- Frais maximum sur versement — 1 %
- Frais de gestion sur encours — 0,70 % / an
- Frais sur arbitrage en gestion libre — 0 %

Pour les autres frais, veuillez vous référer aux conditions générales et aux DIC (documents d'informations clés)

GESTION SOUS MANDAT

Les commissions de mouvement désignent les frais perçus par le gérant ou des parties liées à l'occasion d'opérations d'achat ou de vente portant sur le portefeuille d'un mandat de gestion. — Nous consulter

PARTS SOCIALES

Les parts sociales sont des parts de capital de Banque Populaire. Détenir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre Banque Populaire et donc être copropriétaire d'une fraction de l'entreprise

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales quel que soit le support de détention — **Gratuit**

OPÉRATIONS DIVERSES

- Avis d'opéré titres — **Gratuit**
- Relevé de portefeuille
  - › mensuel — 3,40 € / relevé
  - › trimestriel — **Gratuit**
- Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique annuel — **Gratuit**
- Duplicata et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique annuel — 19,45 €
- Augmentation de capital et opérations diverses sur titres — **Gratuit**
- Règlement coupons et dividendes
  - › valeur du groupe BPCE — **Gratuit**
  - › autre valeur française — **Gratuit**
  - › valeur internationale — 1,50 %
  - Minimum — 1,50 €
- Opération sur titres : mise au nominatif pur — 155,00 €
- Gérer votre patrimoine financier
  - › relevé Impôt sur la Fortune Immobilière — 43,20 €

AUTRES SERVICES

- Hisséo (Service de versements programmés pour investir sur les marchés financiers) — **Gratuit**
- Transaction sur l'or — Nous consulter
- Services de Gestion Privée — Nous consulter

(1) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Banque Populaire vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 023 454. L'immatriculation Banque Populaire peut être contrôlée sur www.orias.fr.

VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

- **ASSUR-BP Santé**[1] (contrat visant à contribuer à la prise en charge des frais de santé) — Nous consulter
- **Multirisque des Accidents de la Vie**[1] (contrat de prévoyance prévoyant, en cas d'accident de la vie privée couvert, une indemnisation en cas de décès ou de séquelles ainsi que des prestations d'assistance, selon les conditions, seuils, limites et exclusions prévus au contrat) — Nous consulter
- **Assurance obsèques Plus**[2] (une solution pour anticiper le financement de vos obsèques et préserver vos proches) — Nous consulter
- **Autonomis**[2] (contrat d'assurance dépendance, prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches) — Nous consulter
- **Assurance Famille**[2] (contrat de prévoyance permettant de protéger financièrement l'assuré et sa famille en cas de maladie ou d'accident entraînant une perte totale et irréversible d'autonomie ou un décès, et donnant accès à des prestations d'assistance, selon les conditions, limites et exclusions prévues au contrat) — Nous consulter
- **Assurance Précaution**[3] (contrat de prévoyance : en cas de décès, remboursement de l'éventuel découvert du compte de dépôt et versement d'un capital à ses proches[4]) — Nous consulter

ASSURER VOTRE ANIMAL

- **Assurance Santé chiens et chats**[5] (contrat d'assurance destiné à couvrir les frais médicaux à la suite d'un accident ou d'une maladie de votre chien ou chat de compagnie. Dans les conditions, limites et exclusions prévues au contrat) — à partir de 6,70 € / mois

ASSURER ET PROTÉGER VOS BIENS

- **Assurance Auto**[1] (contrat couvrant la responsabilité civile de l'assuré au titre des dommages causés aux tiers et pouvant prévoir, selon la formule et les garanties souscrites, la prise en charge de certains dommages corporels ou matériels ainsi que des prestations d'assistance) — Nous consulter
- **Assurance 2 Roues**[1] (contrat couvrant la responsabilité civile de l'assuré au titre des dommages causés aux tiers et pouvant prévoir, selon la formule et les garanties souscrites, la prise en charge de certains dommages corporels ou matériels ainsi que des prestations d'assistance) — Nous consulter
- **Assurance Habitation**[1] (contrat permettant de couvrir l'assuré et ses proches ainsi que son logement en cas de sinistre couvert) — Nous consulter

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD. Les prestations d'assistance sont mises en oeuvre par IMA Assurances. Entreprises régies par le Code des assurances.
(2) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA Assurances, entreprise régie par le Code des assurances. Le capital décès ne peut être utilisé, à concurrence du coût des obsèques, à la convenance du (des) bénéficiaire(s) et donc à des fins étrangères au financement des obsèques. Le capital versé au bénéficiaire est susceptible d'être insuffisant pour couvrir les frais prévisibles d'obsèques.
(3) Contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.
(4) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Si le compte de dépôt de référence est débiteur à la date du décès de l'adhérent, le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) percevra(ont) le solde du capital garanti après paiement du découvert.
(5) Contrat assuré par Oney Insurance (PCC) Limited, Compagnie d'assurance constituée conformément à la législation maltaise, dotée d'un capital de 5 600 000 €, dont le siège social est situé au 171 Old Bakery Street, Valette, VLT 1455, Malte, immatriculée au Registre du commerce sous le numéro C53202, et opérant en France dans le cadre du régime de libre prestation de services (FRPI06).

- **Sécuri High Tech**[1] (contrat pour assurer les appareils high-tech nomades (hors téléphones portables) de l'assuré, notamment en cas de bris accidentels ou de vol, en France ou à l'étranger)
  - › formule Solo — 36,00 € / an
  - › formule Famille — 48,00 € / an

VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

- **Protection juridique**[2] (contrat qui apporte une assistance juridique à l'assuré et permet la prise en charge des frais nécessaires à sa défense en cas de litiges) — Nous consulter
- **Sérélia Téléassistance** (contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours) — Nous consulter
- **BP infos**[3] (contrat qui donne accès à des informations juridiques et pratiques par téléphone) — 9,80 € / an

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

- **Sécuriplus**[4] **: cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement** (assurance qui couvre les opérations frauduleuses en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, vos papiers officiels et vos clés ; et qui vous protège aussi en cas d'usurpation d'identité et assure votre téléphone mobile en cas de bris accidentel ou de vol) — 29,95 € / an

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

Voir limites conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur

- Fructi-Budget 2[5] — Nous consulter
- Fructi-Facilités jeunes[5] — 9,35 € / an
- Fructi-Famille[6] — Nous consulter
- Fructi-Facilités[5] — Nous consulter
- Tisséa[6] — Nous consulter
- ASSUR-BP AUTO[3] — Nous consulter
- ASSUR-BP MOTO[3] — Nous consulter
- ASSUR-BP CYCLO[3] — Nous consulter
- ASSUR-BP Habitat[3] — Nous consulter
- ASSUR-BP Enfant[3] — 19,00 € / an
- ASSUR-BP Horizon[3] — 54,00 € / an
- Dédicace[5] — À partir de 38,00 € / an
- Tranquil'habitat[7] — Nous consulter

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(2) Contrat assuré par Covea Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances.
(3) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.
(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et COVEA Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.
(5) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.
(6) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA Assurances. Entreprises régies par le code des assurances.
(7) Contrat assuré par IMA PROTECT. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA Assurances. Entreprises régies par le Code des assurances.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

FRAIS DE SUCCESSION

Pour le calcul de l'assiette des frais de traitement de la succession, les avoirs détenus par le défunt au jour du décès sont déterminés comme suit :
- 100 % de leur solde pour les comptes individuels à son nom
- 50 % de leur solde pour les comptes joints, correspondant à la quote-part présumée du défunt dans le cadre d'un compte joint, sous réserve de la preuve contraire de la répartition réelle des avoirs entre co-titutlaires.

FRAIS APPLICABLES	TARIFS
• Frais bancaires de succession dans le cas d'un client mineur décédé	**Gratuit**
• Frais bancaires de succession dans le cas d'une succession dont le montant des avoirs détenus par le défunt est inférieur ou égal à 10 000 €	**Gratuit**
• Frais bancaires de succession lorsque le montant des avoirs détenus par le défunt est supérieur à 10 000 €	1 % du montant total des soldes des comptes et de la valorisation des produits d'épargne entrant dans le champ de l'article L. 312-1-4-1 du Code monétaire et financier, dans la limite du montant maximum réglementaire en vigueur le jour de l'ouverture du dossier
• Évaluation des avoirs du conjoint survivant	**Gratuit**

Les principales opérations effectuées par la banque à ce titre sont les suivants:
- Réception et analyse du dossier,
- Enregistrement du décès,
- Blocage des comptes individuels du défunt et des moyens de paiement,
- Transformation de compte joint éventuel en compte indivis et adaptation des moyens de paiement du compte joint survivant,
- Suppression des procurations,
- Production des arrêtés de comptes au jour du décès,
- Analyse des instructions du notaire ou des ayants droit,
- Clôture des comptes,
- Transmission des fonds au notaire et répartition des fonds entre les ayants droit,
- Information aux notaires ou ayants droit du traitement de l'instruction,
- Communication aux partenaires (ex : assureurs),
- Édition et transmission à la DGFIP (direction générale des finances publiques) de l'imprimé fiscal 2736 (« déclaration pour cause de décès, des titres, sommes ou valeurs »),
- Archivage du dossier

AUTRES SERVICES

• **Établissement d'attestations,** par attestation	
› via application mobile	13,50 €
› en agence	19,95 €
• **Réédition de document,** par document	
› 1 document	19,95 €
› au-delà de 2 documents	Nous consulter
Minimum	39,90 €
• **Recherche sur remise d'espèces en agence,** par remise	19,95 €
• **Recherche sur virement et prélèvement émis ou reçu,** par virement ou prélèvement	19,95 €
• **Recherche sur chèque remis à l'encaissement, par chèque**	
› forfait copie remise de chèques (jusqu'à 3 chèques)	19,95 €
› au-delà de 3 chèques	19,95 € +1,00€/ chèque
• **Recherche sur chèque émis,** par copie de chèque	19,95 €
• **Reconfection de documents fiscaux,** par document	29,75 €

OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL[1]

COMPTES EN DEVISES

• Ouverture / Clôture de compte	**Gratuit**
• Frais de tenue de compte en devises (prélevés sur le compte courant en euros)	26,00 € / trimestre

CHANGE MANUEL

Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

• Achat ou vente de devises[2]	Nous consulter
• Commission fixe pour toute commande de devises inférieure à la contre-valeur de 150 €	5,00 €
• Commission fixe pour toute reprise de devises inférieure à la contre-valeur de 100 €	5,00 €

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE[1]

	Paiement	Retrait d'espèces
Dans l'EEE en euros En Roumanie en LEI roumains En Suède en COURONNES suédoises Dans les pays et territoires dont la monnaie est le franc Pacifique, en francs Pacifique et en euros À Monaco, Andorre, Saint-Marin et au Vatican en euros	**Gratuit**	Conditions identiques à un retrait en France
Dans l'EEE en devises Hors EEE	2,70 % du montant de la transaction	2,70 % du montant de la transaction + frais fixes de 3,50€

VIREMENTS NON SEPA

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés «SHARED»[3]

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en € hors espace SEPA ou en devises (quel que soit le pays)

Virement occasionnel

• Émission d'un virement non SEPA émis en euros ou en devises au cours de référence banque[4] (ordre papier)	14,50 €
• Virement vers un compte domicilié à la BCP[5], en euros (ordre papier)	
› inférieur ou égal à 150 000 €	5,00 €
› supérieur à 150 000 €	14,00 €
• Commission de change sur les transferts en devises émis vers l'international à partir d'un compte tenu en euros, lorsque la contre-valeur du transfert est supérieure à 100 €	0,05 %
Minimum	18,00 €

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de la zone EEE en p.33).
(2) Sous réserve de disponibilité des fonds.
(3) SHARED : frais Banque Populaire Val de France à votre charge, les autres frais sont à la charge du bénéficiaire (obligatoire si le virement est émis vers un pays de l'EEE).
(4) Cours fixé une fois par jour par la banque regroupant les ordres d'achat et de vente. Ce cours ne peut pas être communiqué avant la transaction puisque traité après la confrontation des achats et ventes du jour
(5) BCP : Banque Populaire Centrale, au Maroc.

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA
Virement en devises ou en provenance d'un pays hors espace SEPA

• Émission d'un virement non SEPA en euros ou en devises au cours de référence banque[1]	14,50 €
• Commission de change sur les virements en devises reçus de l'international sur un compte tenu en euros, lorsque la contre-valeur du virement est supérieure à 100 €	0,05 %
Minimum	18,00 €
• Frais de retours de fonds ou recherche	
› inférieur à 51,00 €	20,50 €
› supérieur ou égal à 51,00 €	51,00 €
• Correction suite à virement reçu sans IBAN ou IBAN incorrect	10,50 €

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

OPÉRATIONS PAR CHÈQUE
Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés «SHARED»[2]

• Chèque émis par notre clientèle et encaissé dans une banque hors zone SEPA	37,00 €

FRAIS ADDITIONNELS

• Délivrance d'un acquit en France ou à l'international	10,50 €
• Intervention/correction auprès de la banque étrangère	18,50 €
• Frais de la banque étrangère (en cas de charges « OUR »[3])	Frais réels
• Frais de recherche sur opération	
› jusqu'à 6 mois	60,00 €
› au-delà de 6 mois	Nous consulter
Minimum	66,00 €
• Frais de réédition de relevé de compte en devises	10,50€ / relevé

GARANTIES INTERNATIONALES

• Frais d'émission modèle standard	140,00 €
• Frais d'émission modèle imposé	190,00 €
• Commission d'engagement	Nous consulter
• Frais banques étrangères	Frais réels
• Frais de notification	0,10 %
Minimum	100,00 €
• Frais d'avenant	75,00 €
• Mise en jeu de garantie	120,00 €
• Frais de mainlevée anticipée sur garantie	75,00 €
• Frais de message SWIFT	18,50 €
• Frais de courrier	Frais réels

(1) Cours fixé une fois par jour par la banque regroupant les ordres d'achat et de vente. Ce cours ne peut pas être communiqué avant la transaction puisque traité après la confrontation des achats et ventes du jour.
(2) SHARED : frais Banque Populaire Val de France à votre charge, les autres frais sont à la charge du bénéficiaire (obligatoire si le virement est émis vers un pays de l'EEE.
(3) OUR : frais Banque Populaire Val de France et banque étrangère à votre charge.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT

Centre de relations clients AGENCE MULTIMÉDIA

Pour toute demande d'information ou réalisation d'opérations bancaires courantes, des conseillers vous répondent du lundi au vendredi, de 9h à 18h, le samedi de 9h à 13h.

Depuis la France : **09 84 98 98 98** *(appel non surtaxé, coût selon opérateur)*
Depuis l'étranger : **+33 9 84 98 98 98** *(appel non surtaxé, coût selon opérateur)*
Email : **contact@bpvf.fr**

CYBERPLUS

La consultation, la gestion de vos comptes et de vos opérations via Internet, sur mobile, tablette et ordinateur.

24h/24 et 7j/7 : **www.banquepopulaire.fr/valdefrance**
(hors coût de connexion au site Internet fixé par votre opérateur)

ASSURANCES AUTO, HABITATION ET PROFESSIONNELLE BANQUE POPULAIRE

Pour toute demande d'information, de déclaration de sinistre et/ou d'assistance.

Depuis la France : **09 80 98 09 09** *(appel non surtaxé, coût selon opérateur)*
Depuis l'étranger : **+33 1 77 86 99 77** *(appel non surtaxé, coût selon opérateur)*

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

Les crédits renouvelables sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

BPCE Financement
SA au capital de 73 801 950 € • Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris • SIREN 439 869 587 RCS Paris • Intermédiaire d'assurances immatriculation ORIAS n° 07 022 393.

La Location avec Option d'Achat est un produit de :
BPCE LEASE
SA à conseil d'administration au capital de 354 096 074 € • Établissement de Crédit Spécialisé Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris • SIREN 379 155 369 RCS Paris • N° TVA : FR 81 379 155 369 • Intermédiaire d'assurances immatriculation ORIAS n° 07 029 339.

BPCE Vie
SA au capital social de 161 469 776 € • Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris SIREN 349 004 341 RCS Paris • Entreprise régie par le Code des assurances.

IMA Assurances
SA au capital de 157 000 000 € entièrement libéré • Siège social : 118 avenue de Paris, CS 40 000, 79033 Niort Cedex 9 • SIREN 481 511 632 RCS Niort • Entreprise régie par le Code des assurances.

CNP Assurances
SA avec conseil d'administration, au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré • Siège social : 4 promenade Cœur de Ville, 92130 Issy-les-Moulineaux • SIREN 341 737 062 RCS Nanterre • Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE Assurances IARD
SA au capital de 61 996 212 € • Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris • SIREN 350 663 860 RCS Paris • Entreprise régie par le Code des assurances.

COVÉA PROTECTION JURIDIQUE
SA à conseil d'administration au capital de 88 077 090,60 € entièrement versé • Siège social : 160 rue Henri Champion 72045 Le Mans Cedex 2 • SIREN 442 935 227 RCS Le Mans • APE 6512 Z • Entreprise régie par le Code des assurances.

IMA PROTECT
Une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance), S.A.S.U. au capital de 1 300 000 € • Siège social : 31 route de Gachet 44300 Nantes • SIREN 422 715 458 RCS Nantes • Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207.
L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APSAD de Service de Télésurveillance type P3 n° 170.01.31/192.05.31.
Certification délivrée par le CNPP • www.cnpp.com.

BPCE IARD
SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé • Siège Social : Chaban 79180 Chauray • SIREN 401 380 472 RCS Niort • Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 Niort Cedex 09 • Entreprise régie par le Code des Assurances.

Crédit Foncier de France (CFF)
SA au capital de 1 331 400 718,80 € • Siège social : 182 avenue de France 75013 Paris • SIREN 542 029 848 RCS Paris • N° de TVA intracommunautaire FR 83 542 029 848.

RÉFÉRENCES EUROPÉENNES

EEE (Espace Economique Européen), composé des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.

Espace SEPA (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.

Zone EURO : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie (à compter du 1er janvier 2026), Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

RÉSOUDRE UN LITIGE

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller et le directeur de votre agence/e-agence sont les premiers interlocuteurs** pour répondre à votre réclamation. Vous retrouverez directement les coordonnées de vos interlocuteurs en agence sur votre extrait de compte ou en vous connectant à votre espace personnalisé Cyberplus.

Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au **Service Satisfaction Clientèle**.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.banquepopulaire.fr/valdefrance rubrique « Réclamations »	Banque Populaire Val de France Service Satisfaction Clientèle 2 avenue de Milan 37924 Tours Cedex 9

DÉLAIS DE TRAITEMENT

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excèdera pas 2 mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).
Concernant les réclamations liées aux services de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement...), la Banque Populaire vous répondra dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

CAS PARTICULIER

Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique « reclamation-et-mediation ».

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION

À défaut de solution vous satisfaisant, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur compétent, dans le délai d'un an à compter de votre réclamation auprès de votre Banque Populaire sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

Le médiateur de la consommation[1] pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediateur-fnbp.fr/	Médiateur de la consommation auprès de la Fédération Nationale des Banques Populaires 20-22 rue Rubens 75013 Paris

Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les services et placements financiers - hors assurance-vie - (CTO, PEA, obligations, actions, OPC…), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
De préférence par Internet, via le formulaire électronique disponible sur le site Internet **amf-france.org/fr/le-mediateur** bouton **« Saisir le médiateur »** ou en scannant le QR-Code :	Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02

Le médiateur de l'assurance pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediation-assurance.org	La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09

(1) Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC.
Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso.

E087132

BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE +X

Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.banquepopulaire.fr/valdefrance

PEFC 10-31-1336

BROCHURE BAC DE TRI

Banque Populaire Val de France • Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit • Siège social : 9 avenue Newton - 78180 Montigny-Le-Bretonneux. SIREN 549 800 373 RCS Versailles • Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 023 354 • Carte professionnelle "transactions sur immeubles et fonds de commerce" n°CPI 7801 2017 000 019 150 délivrée par la CCI Paris Île-de-France • Garant : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions sise 59 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris • Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581-01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042).

Crédit photo : Adobestock • REF. : PPART0127 • Version : 09/2026 • Imprimé par Raynaud Imprimeurs (13 rue Johannes Gutenberg - Zone Industrielle - BP 13 - 79160 Coulonges-sur-l'Autize).